

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Mercier, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus:

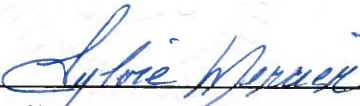
QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2023 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut/situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Avis donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 9^e jour du mois de février 2023.



Greffière-trésorière